

Conseil de quartier MULSANT- mercredi 25 septembre 2019

- David Goutorbe, Président du Conseil de Quartier Mulsant,
- les membres du Conseil de Quartier Mulsant,
- David Perrichon, Directeur du service Déchets Ménagers, Roannais Agglomération,
- Christelle Vergnaud, Pôle Ingénierie Technique et Transition écologique, Roannais Agglomération,
- Havva Emek animatrice énergie, service Développement Durable, Roannais Agglomération,
- Roland Mignard, vice-Président du Conseil de Quartier Mulsant, Adjoint en charge du Cadre de Vie, Urbanisme, Circulation, Voirie et Stationnement,
- Nathalie Goutorbe, Chef de Cabinet du Maire,
- Jean-Luc Condette, Directeur Général Adjoint des Services, Ville de Roanne,
- Périne Duivon, Bureau d'Etude Environnement, Ville de Roanne,
- Dominique Mattern, Responsable du pôle Ingénierie, Ville de Roanne,
- Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

David Goutorbe remercie l'assemblée et déroule l'ordre du jour.

L'extension des consignes de tri

David Perrichon et Chrystel Vergnaud présentent les nouvelles consignes de tri des déchets, [diaporama ci-joint](#).

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en août 2015, contient plusieurs dispositions autour du tri, qui imposent notamment une réduction de 50% de l'enfouissement des déchets en 2020, l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages en plastique d'ici 2022.

Roannais Agglomération a décidé d'appliquer cette directive dès janvier 2020. Le taux de valorisation des déchets ménagers de 40% en 2017 devrait ainsi atteindre 55% en 2020, et 65% en 2025.

Dès janvier 2020, tous les emballages seront admis dans la collecte sélective aux points d'apport volontaire sur les 40 communes de Roannais Agglomération, c'est-à-dire les films et sacs plastiques, barquettes, pot de yaourts, petits emballages en aluminium et acier... Cette nouvelle méthode de tri vise à améliorer l'efficacité de la collecte de plastiques. Ainsi allégées, nos poubelles ne conserveraient que 30% de leur poids actuel et 3000 tonnes de déchets pourraient ainsi être recyclées.

Une large communication entourera cette démarche, à destination de tous les publics, via la diffusion de documents pédagogiques, les réseaux sociaux, la création d'un film, les panneaux LED et Decaux...Des mémos-tris seront adressés à tous les usagers.

Roannais Agglomération, va également consentir un effort tout particulier pour une meilleure image des points de tri. Il s'agit de lutter contre la saleté, les dépôts sauvages..., et en ce sens, de trouver des solutions pour encourager les habitants à les utiliser davantage et mieux. Stratégique, la fréquence de ramassage des conteneurs sera revue : effectivement, trop faible, elle engendre des débordements et démotive les bons trieurs, trop élevée, elle devient coûteuse (des camions se déplaçant pour collecter des conteneurs à moitié vides). En ce sens, Roannais Agglomération réfléchit également aux solutions technologiques développées par les fabricants de points d'apport volontaire. Grâce à un suivi informatisé identifiant chaque colonne (puce, GPS, code barre) à des capteurs de taux de remplissage, il est désormais possible de procéder à la collecte du conteneur exactement au bon moment, d'établir la fréquence de vidage de chaque conteneur, les rendements de la collecte, et de déceler des anomalies éventuelles... Roannais Agglomération travaillera également sur une image des containers plus ludique, plus « déco », pour apporter une âme et une identité aux points d'apport volontaire, dans l'objectif que les habitants se les approprient et les respectent davantage.

Quid du compostage : David Perrichon rappelle que depuis le 1^{er} août 2019, les composteurs individuels sont désormais gratuits. Pour obtenir un composteur, il suffit de remplir le formulaire de pré-réservation sur le site de Roannais Agglomération. La dotation est limitée à un composteur par foyer. Les composteurs sont fournis avec un bio-seau et un guide d'utilisation. Pour tous renseignements, appeler le **numéro vert du service déchets ménagers : 0 800 17 34 50**.

Par ailleurs, à l'horizon 2025, la loi imposera aux collectivités de trouver des solutions pour le tri de cette catégorie de déchets. Certaines communes ont déjà mis en place le compostage partagé, ce sont toutes les opérations de compostage de proximité (pied d'immeuble, quartier, village) dans lesquelles les habitants prennent en charge tout ou partie de l'installation et de la gestion de leur site.

Cette solution qui n'est pas encore en œuvre sur le territoire, requiert toutefois, au préalable, un gros travail avec les bailleurs, les associations... et surtout avec un collectif d'habitants volontaires.

Quid des dépôts sauvages qui s'accumulent autour des points d'apport volontaires (PAV). Sur le territoire de Roannais Agglomération, ce sont environ 380 points tri nettoyés tous les jours. Cet incivisme récurrent coûte cher à la collectivité. Roannais Agglomération en supporte chaque année un coût de 300 000 €.

David Perrichon rappelle le service de ramassage des encombrants, réservé aux particuliers de Roannais Agglomération. Gratuit, il est effectué par la société coopérative d'intérêts collectifs C3R (collecte, réemploi et recyclage en Roannais), qui emploie des personnes en insertion. Il suffit de prendre rendez-vous en appelant le numéro vert 0800 00 08 56 (appel gratuit depuis un poste fixe). La société C3R fixe un rendez-vous dans un délai de 3 à 5 semaines suivant le lieu d'habitation. Le ramassage se fait en présence de l'utilisateur, à son domicile, du lundi au samedi entre 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30. Les encombrants ne doivent pas être stockés sur la voie publique.

- Objets acceptés : déchets volumineux et lourds, mobilier, électroménager, produits toxiques, mobilier de jardin, vaisselle, livres.
- Collecte des déchets verts : uniquement pour les communes de Roanne, Villerest, Le Coteau, Commelle Vernay, Riorges et Mably.
- Déchets refusés : pneus, déchets de soins, gravats.

Les aménagements de cheminement des bords du Renaison

Périne Duivon détaille les actions qui seront entreprises préalablement à la mise en œuvre du projet :

- l'obtention des différentes autorisations de passage sous les ponts, d'aménagement du lit et bord de rivière, et d'aménagement sur digue (main courante),
- la gestion hydraulique des zones d'expansion des crues,
- l'étude du réseau d'assainissement pour intervenir sur les branchements sauvages polluant le Renaison,
- la sécurisation des murs de soutènements périphériques,
- la sécurisation et le passage par-dessus les déversoirs d'orages,
- la sécurisation du pont Gardet aujourd'hui interdit à la circulation,
- la lutte contre les plantes invasives.

Les services de la Ville étudient tous ces aspects, en collaboration avec la Roannaise de l'Eau, pour répondre dans leur globalité aux problématiques identifiées. A terme, c'est un cheminement accessible qui pourra être aménagé.

Les aménagements « Waldeck Rousseau/Pierre Semard »

Les travaux entre la rue P. Sépard et la rue W. Rousseau démarrent début novembre pour une durée d'un mois.

Une allée piétonne sera créée dans la continuité de celle du Jardin des Senteurs, permettant ainsi de relier la rue Mulsant à la gare routière. Engazonnement et plantation de 4 arbres sont prévus aux abords du cheminement qui sera doté de 3 mâts d'éclairage.

Dans ce même temps les trottoirs seront refaits et l'éclairage remplacé par des luminaires à led. 2 places de stationnement minute seront également implantées en face de la pharmacie.

La voirie

Dominique Mattern fait le point sur l'ensemble des demandes réalisées et celles en cours. Toutes les informations délivrées sont contenues dans le [document ci-joint](#).

Prochaine réunion du groupe voirie les mercredis 9 octobre et 23 octobre, à 18h30, au Centre social ;

Les animations

- David Goutorbe fait retour du bon déroulement de la fête de la musique Mercredi 19 juin, en partenariat avec le Centre Social, place Victor Hugo. A noter, la prestation tout particulièrement appréciée des danses orientales. Un habitant tient à souligner la mixité des générations, ce jour-ci, qui a concouru à une ambiance chaleureuse.
- La boîte à livres, imaginée par le Conseil Municipal des enfants et conçue par les services de la Ville, a été installée dans le Jardin des Senteurs ; elle sera inaugurée mercredi 2 octobre à 14h, en même temps que les trois fresques sur les postes de distribution publique d'électricité, un projet porté par le conseil Municipal des jeunes, et soutenu par ENEDIS.
- Le projet de réalisation d'un parcours historique. David Goutorbe souligne le travail de recherches historiques conséquent déjà mené par Marie Thérèse Guérault, en amorce de ce projet. Agnès Desporte rappelle le projet similaire conduit depuis 2 ans par le Conseil Centre, et, à cet égard, précise qu'il s'agit d'un travail de longue haleine, exigeant et rigoureux, qui ne saurait être porté par une seule personne. En ce sens, elle invite le Conseil à constituer un groupe de travail dédié à ce projet.
- Les fêtes de Noël. La distribution de soupe préparée par le Conseil, la calèche du père Noël et aussi la prestation « magiclowns » de Artissimo sont prévues au programme qui reste à affiner. David Goutorbe relaye l'engagement du Centre Social à poursuivre sa collaboration avec le Conseil dans toutes ses animations. S'agissant de Noël, le Centre Social prévoit également l'organisation d'un repas des habitants à la salle Fontalon, que des navettes bus pourraient desservir ce jour-ci.

Questions diverses

- Quid des Halles : Roland Mignard indique que le projet va être révisé, en faveur d'une meilleure intégration architecturale, et aussi de coûts d'installation plus attractifs pour les commerçants. Les travaux de dépollution sont en cours. Une fin de travaux est prévue pour 2021.
- Rappel des horaires et modalités d'accès aux 2 cimetières : cimetière Saint Claude (ancien cimetière) 9 boulevard du Cimetière, et nouveau cimetière, 10 boulevard Maréchal Joffre :

Pour les piétons : de 7h30 à 18h30 du 1er avril au 30 septembre, et de 7h30 à 17h30 du 1er octobre au 31 mars.

Pour les véhicules avec autorisation* : du lundi au samedi de 9h à 12h. * Autorisation à demander aux loges des cimetières, et délivrée pour les personnes de plus de 75 ans ou invalides.

L'accès est interdit à tout véhicule entre 12h et 14h. **Toutefois, une aide permanente par les services du cimetière est proposée pour les personnes porteuses d'un handicap.**

- Quel est le devenir de l'ex-école du Fuyant ? Aucun projet n'est encore connu sur ce site à ce jour.
- Nauticum : Une usagère pratiquante des cours avec le club ASR signale l'absence de propreté du pédiluve, 6 vestiaires fracturés et inutilisables. A réception de ce compte-rendu, M. Castells, Directeur Général de Roannais Agglomération a reçu Mme Pilato le lendemain du Conseil. Le pédiluve a été nettoyé dans la journée et le sera plus régulièrement. Par ailleurs, après vérification, il n'a pas été constaté de vandalisme sur les vestiaires. Toutefois, un point complet sur ce sujet sera fait avec un agent de Nauticum.

L'ordre du jour étant épuisé, David Goutorbe lève la séance à 20h30.

Prochain Conseil de Quartier mercredi 15 janvier 2020 à 18h30
Centre Social Marceau, 3, rue Marceau.